



Séance du Conseil municipal du 17 février 2020 PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	G. Vouillamoz, président P.-Y. Christen, Y. Cogne, C. Curchod, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé :	J. Loeffel
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance à 20h30

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020 est approuvé par 8 voix pour et 2 abstentions

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président signale que les conseillers municipaux peuvent s'inscrire pour participer à un apéritif dans le cadre des 24 heures du basket à Bernex, le 8 mars 2020 à 11h00. Il rappelle également que le repas communal aura lieu le 19 mars 2020 à 19h30 au Café de Cartigny.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Le Couffin

Mme Bolle de Paoli rappelle que, depuis la création de l'association Le Couffin, il y a 15 ans, il n'y a jamais eu de maman de jour à Cartigny. Elle se réjouit donc d'annoncer que Mélissa Pelz, une professionnelle de la petite enfance qui a travaillé de nombreuses années en crèche, va recevoir son agrégation.

FIFDH

Mme Walthert rappelle qu'une participation au FIFDH en Champagne a été mise au budget. Dans ce cadre, le film « Pano : Youth for Climate », sur des jeunes militants pour le climat, sera diffusé le vendredi 13 mars 2020 à Avusy.

Arrivée de M. Perron

Conseillers municipaux suppléants

Mme Zäch informe les conseillers municipaux que l'ACG a exprimé un avis négatif concernant le projet de loi proposant d'introduire des conseillers municipaux suppléants.

Arnaque au toner

Concernant le dossier de l'arnaque au toner, suite à l'émission *À bon entendeur*, l'entreprise a finalement renoncé à faire payer la facture à la commune.

4. Rapports de commission

Aucun rapport de commission

5. Délibération relative à une modification de la convention régissant l'Arrondissement de l'État civil de Bernex

Mme Bolle de Paoli a pris contact avec toutes les communes ainsi qu'avec l'Etat-civil pour leur exposer les questions soulevées par le Conseil municipal. En réponse, il faut savoir que cette convention a été validée par le service juridique du service des affaires communales. Le secrétaire général de Bernex a également dit qu'il est compliqué de tout changer. Maintenant, toutes les communes ont déjà voté sur cette convention, à part Bernex qui se prononcera cette semaine. Enfin, les retours que Mme Bolle de Paoli a eus sont que la présence de ces pourcentages dans la convention n'est pas un problème, même s'ils devaient changer, d'autant plus qu'ils ont toujours été inclus dans les précédentes conventions. Elle propose donc au Conseil municipal de voter maintenant sur cette délibération pour aller de l'avant.

M. Pontinelli demande s'il y a eu des précisions par rapport au nom de l'Etat-civil.

Mme Bolle de Paoli confirme que le nom est juste. Ce n'est pas l'Arrondissement de la Champagne étant donné qu'il comprend les communes de Bernex et Confignon.

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 11 voix, soit à l'unanimité

- 1. D'adopter les modifications apportées à la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex, du 5 juin 2008, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
- 2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible)*
- 3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, membres de l'Arrondissement.*

6. Propositions et questions

Jardin au chemin des Roches

Mme Moget s'est promené au chemin des Roches et se demande si la commune ne pourrait pas faire une remarque aux personnes qui louent le jardin les Nonettes dont l'état est catastrophique et se situe près d'une réserve naturelle.

Mme Bolle de Paoli a déjà interpellé ces personnes par rapport au désordre qui règne chez eux. Cela étant, la commune ne peut rien faire puisqu'il s'agit d'un terrain privé.

Mme Zäch ajoute que l'exécutif va se renseigner sur l'affectation du terrain et si besoin, prendra contact avec le département.

Pour rester dans la même problématique, il faut savoir qu'elle est allée avec des représentants du Canton en mars dernier sur des parcelles situées en contrebas dans la forêt depuis la route

du Moulin-de-la-Ratte. Les parcelles sont dans un état lamentables, on les voit d'ailleurs bien depuis la route. Elle a, à ce propos, reçu un courrier en mars 2019 de M. Hodgers en réponse à son courrier. Il lui indiquait que cette situation n'était pas normale et que le Canton allait faire le nécessaire. Malheureusement il ne s'est rien passé depuis. Pourtant, ce qu'il se passe en forêt et tout aussi grave qu'en zone agricole.

Mme Zäch fait part d'un autre souci que le Canton rencontre avec les paysagistes en général qui se sont installés illégalement sur certaines parcelles. Apparemment, le Canton a mandaté des inspecteurs qui devraient intervenir pour régulariser ces situations.

Parcelle en bordure de la route de Cartigny

M. Schornoz demande si la zone ex-Grandvaux est une zone artisanale. Il a en effet vu des camions sans plaque stationnés à cet endroit.

Concernant la parcelle évoquée, toute la partie située devant le bâtiment a toujours été utilisée comme lieu de stockage et de parking. Par contre, sur la partie arrière du terrain, Mme Zäch a effectivement vu que l'entreprise actuelle a retiré toute la terre végétale pour l'entasser en bordure et planter des thuyas, ce qui est tout à fait illégal en zone agricole. Elle est allée trouver le nouveau propriétaire qui lui a répondu que c'était juste pour poser quelques petites affaires. A l'heure actuelle, on constate en effet que des camions et véhicules sont entreposés à cet endroit. Mme Zäch précise que ce terrain est en surface d'assolement et que le Canton va être informé de la situation.

M. George se souvient qu'il y avait, il y a quelques années, une entreprise qui faisait de l'hivernage de bateaux en face de l'entreprise Grandvaux.

Mme Zäch indique que le problème avait été résolu grâce aux inspecteurs cantonaux qui se déplaçaient encore à l'époque.

M. George constate qu'il y a maintenant un énorme bateau en face du bâtiment ex-Grandvaux. Il aimerait savoir s'il y a deux poids et deux mesures.

Mme Zäch précise que la discussion ne porte pas sur cette partie de parcelle qui est en dur depuis des années et qui a toujours été utilisée pour du stockage divers.

Stationnement

M. Schornoz avait informé l'exécutif, en fin d'année dernière, de la présence d'un scooter sans plaque. Il signale qu'il se trouve toujours au même endroit. Par ailleurs, il constate une recrudescence de véhicules d'entreprises qui viennent se garer dans la commune. Il faudrait peut-être mettre une zone bleue avec une durée de stationnement adaptée pour y remédier.

Mme Zäch signale que la commune n'a pas d'APM pour effectuer des contrôles.

M. Schornoz fait remarquer que, s'agissant d'un parking privé, il est possible de faire des dénonciations.

Trafic

M. Cogne trouve qu'il y a de plus en plus de circulation avec des véhicules qui traversent le village à toute vitesse. Les panneaux régulant le trafic ont l'air de ne plus fonctionner. Il y a 10 jours, il est parti de chez lui à pied, à 6h07, pour rejoindre quelqu'un qui devait le prendre auprès du cimetière. Un conducteur, roulant derrière le bus qui occupait la rue du Trabli, a pris la rue du Pré-de-la-Reine à toute vitesse, où il a failli écraser M. Cogne, pour arriver à ressortir au stop avant le bus. M. Cogne se demande s'il ne faudrait pas rappeler la police pour qu'elle vienne faire des contrôles.

Mme Zäch assure que des contrôles sont effectués et que pour ce faire, elle a régulièrement des contacts avec la police pour la solliciter.

M. Cogne demande s'il serait possible de surélever les trottoirs de la Rue du Trabli parce que les voitures peuvent, aujourd'hui, rouler sans peine sur ceux-ci.

Mme Zäch confirme que c'est prévu dans le projet cantonal de ralentissement à 30 Km/h sur la rue du Trabli et la route de Vallière. En parlant des routes, Mme Zäch informe que d'ici fin mai, un revêtement phonoabsorbant va être posé à la route du Moulin de la Ratte ; des informations sur le déroulement des travaux seront communiquées en temps utile.

M. Cogne pense qu'il faudrait aussi mettre des dos-d'âne pour ralentir le trafic.

Mme Zäch répond que le canton ne veut pas entrer en matière pour des dos-d'âne.

Graffitis

M. Cogne signale qu'il a aussi vu des graffitis à de nombreux endroits, notamment sur le radar.

Mme Zäch indique que la commune a éliminé les tags sur le mobilier urbain et les murs communaux mais qu'elle ne peut intervenir sur les endroits n'appartenant pas à la commune. Les propriétaires concernés ont déjà été informés, mais vu que rien n'a encore été entrepris à ce jour, ils vont être relancés.

La séance est levée à 21h07.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseillere-e :

.....

.....

.....